Mme, M. le député (e),

Dans le cadre de notre mobilisation citoyenne, nous avons eu récemment l’occasion d’échanger avec l’équipe de Mme Le Nabour concernant la **proposition de loi n°819**, visant à permettre des **liens équilibrés avec les deux parents en cas de désaccord sur la résidence de l’enfant**.

Cette proposition de loi, qui répond à une attente croissante de la société en matière de justice familiale et de reconnaissance pleine de la coparentalité, continue de fédérer au-delà des clivages partisans. Elle représente une avancée concrète pour les enfants et leurs deux parents, dans un cadre respectueux de l’intérêt supérieur de l’enfant et de l’équilibre familial après séparation.

  

  

  

**Un cap historique franchi à Monaco**Alors que la France s’interroge sur la meilleure manière de garantir la coparentalité après séparation, **la Principauté de Monaco vient de franchir un cap majeur en adoptant une réforme législative instaurant la résidence alternée comme principe de base en cas de désaccord entre les parents**. Ce vote historique, largement soutenu par le Conseil national monégasque, place désormais l’intérêt de l’enfant au cœur des décisions judiciaires, en lui garantissant un accès équilibré à ses deux parents. Cette avancée exemplaire chez notre voisin francophone résonne fortement avec l’esprit de la proposition de loi n°819, et démontre que des réformes ambitieuses sont possibles, réalistes et porteuses de consensus lorsqu’elles placent l’enfant au centre des préoccupations.

Cf. [Résidence alternée : Monaco franchit un cap historique en faveur de l’intérêt de l’enfant - Défendre les enfants](https://defendre-les-enfants.eu/actualites/20250619-residence-alternee-monaco-franchit-un-cap-historique-en-faveur-de-linteret-de-lenfant/)

**Une dynamique transpartisane bien engagée**

Nous sommes heureux de constater que de nombreux députés (**84**) de sensibilités différentes ont déjà **cosigné officiellement cette proposition de loi**, parmi lesquels dernièrement **Mme Sandrine Le Feur, M. Charles de Courson, Mme Isabelle Santiago, M. Karl Olive et M. Eric Woerth**. Leurs signatures apparaissent désormais bien sur la fiche officielle de la PPL consultable sur le site de l’Assemblée nationale :

Cf. [Consulter la proposition de loi n°819](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/permettre_liens_equilibres_avec_parents_desaccord_residence_17e)

Les arrivées récentes des **cosignatures des députés M. Karl Olive et M. Eric Woerth (ex-LR/UMP)**constituent un signal fort au sein de leur groupe parlementaire. Elle confirme que les enjeux portés par cette proposition trouvent écho dans toutes les familles politiques soucieuses de garantir une parentalité juste et équilibrée. D’autant plus que **8 députés du groupe Droite Républicaine** ont d’ores et déjà apporté leur soutien à ce texte — un socle solide à partir duquel votre groupe pourrait jouer un rôle moteur dans la suite du processus législatif.

**Quelle suite avant la trêve estivale ?**

Nous avons appris, via les équipes parlementaires, qu’**aucune nouvelle semaine transpartisane ne serait organisée avant la rentrée**. Dans ce contexte, une **inscription à l’ordre du jour avant la pause estivale** constituerait un levier déterminant pour que ce texte avance concrètement. Le soutien explicite du groupe DR à cette initiative serait très bien perçu par les familles concernées, comme par les citoyens mobilisés sur ces enjeux.

**Une mobilisation citoyenne croissante**

Cette proposition de loi suscite un **véritable écho dans la société civile**. Elle fait l’objet d’une **campagne de mobilisation auprès de personnalités publiques** ainsi que d’une **couverture médiatique indépendante**, comme en témoigne un article de fond récemment publié dans *L’Impertinent*, qui explore les dimensions sociales et humaines de cette problématique.

 [Lire l’article : « Droits des pères séparés, l’autre MeToo ? »](https://www.limpertinentmedia.com/post/droits-des-peres-separes-l-autre-metoo)


 [Consulter la campagne auprès des personnalités publiques](https://defendre-les-enfants.eu/communiques-presse/20250605-mobilisation-pour-la-proposition-de-loi-819-sollicitez-les-personnalites-publiques/)

 

 

**Nous invitons donc les membres du groupe Droite Républicaine à se mobiliser pleinement** pour cette proposition équilibrée, à la fois en poursuivant les cosignatures et en contribuant activement à son inscription prochaine à l’agenda parlementaire.

Nous restons à votre entière disposition pour échanger et accompagner les démarches nécessaires à l’avancement de ce texte, dans un esprit constructif, républicain et résolument tourné vers l’intérêt des enfants.

Avec tout notre respect,